

DELIBERATION N° 2025-17

SEANCE DU CONSEIL ACADEMIQUE

**DU GRAND ETABLISSEMENT
UNIVERSITE COTE D'AZUR**

DU 12 JUIN 2025

Objet : Modifications d'Intitulés de Diplôme d'Etablissement

LE CONSEIL ACADEMIQUE DU GRAND ETABLISSEMENT UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44, modifié ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n°2024-01 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur en date du 09 janvier 2024 portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président de l'établissement expérimental Université Côte d'Azur,

Vu la délibération n° 2024-04 du Conseil d'Administration désignant M. Laurent COUNILLON en qualité de Vice-Président chargé de la Recherche et de l'Innovation,

Vu la délibération n° 2024-05 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur désignant M. Ali DOUAI en qualité de Vice-Président chargé de la Formation et de l'Innovation Pédagogique,

Entendu l'exposé de M. Ali DOUAI, Vice-Président chargé de la Formation et de l'Innovation Pédagogique,

Adopte les propositions Modifications d'Intitulés de Diplôme d'Etablissement suivantes :

- UFR Odontologie :

Le DU « Hypnose dentaire opératoire » devient DU « Hypnose Clinique Opératoire »

- UFR Médecine :

Le DU « Prévention et Contrôle des Infections Associées aux Soins-Hygiène Hospitalière » devient DU « Prévention des Infections Associées aux Soins-Hygiène »

Le DIU « chirurgie de la main » devient DIU « formation avancée en chirurgie de la main »

Le DU « Utilisation de l'hypnose par les soignants » devient DU « Hypnose: l'Art de la communication lors des soins »

Le DU « Pédagogie et enseignement par simulation en sciences de la santé » devient DU « Pédagogie Médicale et d'apprentissage par simulation en sciences de la santé »

- EUR CREATES :

Le DU « Création et développement de formats audiovisuels » devient DU « TV CONTENT Creation and Innovation »

Membres en exercice: 78

Quorum : 41

Membres présents et représentés : 52

Voix pour : 40

Voix contre : 7

Abstentions : 9

Fait à Nice, le 12 juin 2025

CLASSEE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : 2025-17

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET D'UCA LE : 19/06/2025

TRANSMISE AU RECTEUR LE : 18/06/2025

MODALITES DE RECOURS CONTRE LA PRESENTE DELIBERATION :

En application de l'article R. 421-1 du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-président Formation,



Ali DOUAI

